

PERMANENCE DE L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE

La Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge, en partenariat avec le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Charente-Maritime (STAP 17) organisent des permanences bimestrielles.

Vous envisagez des travaux de construction ou d'aménagement et votre projet porte sur **un monument soit classé ou inscrit, soit à proximité d'un Monument Historique**.

En conséquence, la demande d'autorisation d'urbanisme que vous devrez déposer auprès de la Mairie sera soumise à l'**avis de l'Architecte des Bâtiments de France**.

Avant le dépôt de la demande d'urbanisme et afin de solliciter des conseils et de vérifier l'intégration de votre projet dans les abords du monument historique, vous pourrez le rencontrer, **sur rendez-vous**, lors d'une de ses permanences au siège de la :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE

MAISON DES RIVIERES

17250 SAINT PORCHAIRE

avril	mardi 5 avril 2016	de 9h30 à 12 h
juin	mardi 28 juin 2016	<u>de 14h à 17 h</u>
septembre	mardi 6 septembre 2016	de 9h30 à 12 h

Pour prendre rendez-vous, il vous suffit de contacter le service Urbanisme de la Communauté de Communes au **05-46-98-02-43**.